
Accompagnement, promotion et déploiement du compostage individuel

Communauté d'Agglomération Boulogne-côte d'Opale

Hôtel Communautaire
1, Bd du Bassin Napoléon Bp 755
62200 Boulogne-sur-Mer
[Voir le site internet](#)

Auteur :

Julie Tueux
jtueux@agglo-boulonnais.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE

Le compostage est un des axes fort de la politique de prévention des déchets pilotée par la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

La CaB est composée de 22 communes dont 4 qualifiées de "pôle urbain".

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Diminuer la part des déchets fermentescibles présentes dans les ordures ménagères.

Sensibiliser et responsabiliser les consommateurs.

Résultats quantitatifs

- 1468 composteurs individuels vendus depuis 2012.
- Réduction de 568 tonnes d'OM depuis 2012.
- 17 guides composteurs formés.
- 9 communes sur 22 conventionnées

Résultats qualitatifs

Le tri est davantage respecté dans les communes adhérentes.

MISE EN OEUVRE

Planning

Le projet de mise en place du compostage individuel a été proposé auprès des maires

des 22 communes. Cela n'est pas une obligation, seules les communes le désirant y adhèrent.

Une fois que la commune y adhère :

- Courrier d'intention de la commune.
- Une à deux réunions de préparations sont mises en place entre le personnel CAB et la mairie.
- Mise en place d'une convention entre la mairie et la CAB pour permettre aux habitants d'acquérir un composteur à un tarif intéressant
- La CAB achète les composteurs et les livre en mairie.
- Mise en place de la régie en partenariat avec la mairie (mise à disposition de deux sous régisseurs).
- Information de la mise en place du compostage auprès du grand public par le biais d'affiches réalisées par la CAB, article dans le journal de la commune, site internet CAB et commune.
- Une réunion d'information pour les habitants est proposée à la mairie.
- Lors de l'achat du composteur l'habitant signe une charte d'engagement sur l'utilisation du composteur individuel.
- La CAB remet un composteur, un guide de montage, une guide du compostage, et un bio seau de 10 litres avec autocollant et consignes de tri.

Poursuivre l'opération avec comme objectif l'installation de 700 à 1000 nouveaux composteurs chaque année.

Former des 'guides composteurs' qui pourront servir de relais et répondre aux interrogations de la population concernant le fonctionnement et l'utilisation d'un composteur.

Moyens humains

- 1 agent référent par commune.
- 1 agent référent du dispositif à la CaB.

Moyens financiers

2012: 81 833 € pour 1027 composteurs vendus.

2013: 17 091 € pour 441 composteurs vendus.

71 000 € sont budgétisés chaque année de 2012 à 2016.

Moyens techniques

RAS

Partenaires mobilisés

- l'ADEME
- Les communes conventionnées.
- Opale compost' (formation des maitres composteurs) cf. fiche action à part entière.

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Tous les ans jusque 2016.

Action reprise dans le cadre du 1er plan "Climat Energie" du territoire. Une harmonisation des politiques "déchets" des 3 EPCI membres du Pays Boulonnais pourrait être tentée. Le compostage pourrait être l'action "phare" de cette harmonisation.

Difficultés rencontrées

Choix du compostage comme axe fort du PLP (4 communes péri urbaines sur 22).

Recommandations éventuelles

Dispositif adapté aux contraintes locales (difficulté d'influer sur la collecte, la CaB n'est pas, à l'heure actuelle, compétente sur le sujet, 4 communes périurbaines sur 22, la collecte des déchets verts est coûteuse, pratique pouvant être facilement mise en place...).

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | CONTENEUR | CONSOMMATEURS | BIODECHET

Dernière actualisation

Août 2014

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr
sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Direction régionale